



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

## ACADÉMIE : ORLEANS-TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LP120002428

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Métiers de la comptabilité et de la gestion

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle est proposée sur deux sites, l'un à Bourges pour la spécialité « Gestion de la paie et du social », et à l'IUT d'Orléans pour la spécialité « Fiscalité ». Elle forme des collaborateurs de cabinet d'expertise comptable ou des assistants dans les fonctions administratives et financières des entreprises, des contrôleurs de gestion, des conseillers en gestion ou en organisation, des conseillers fiscaux, conseillers juridiques. Elle est proposée en partenariat avec le CFA interuniversitaire région Centre et avec l'institut supérieur d'études comptables et financières (département du Cher). En complément de cette formation accessible aux L2 « Gestion des entreprises et des administrations » (GEA), « Droit », « Management » et aux DUT « Finances-Comptabilité », « Ressources humaines » et « Project management office », les étudiants peuvent obtenir différentes certifications (TOEIC, label pro logiciel SAGE), même si le contenu des enseignements est directement transférable au monde professionnel. Le site de Bourges permet une attractivité pour le vivier étudiant de la région Centre.

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

	Bourges	Orléans
Nombre d'inscrits	25	25
Taux de réussite	76 %	86 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	28 %	98 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	48 %	50 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	0 %	95 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle est placée sous la responsabilité d'un professeur certifié (PRCE), également responsable de la préparation au diplôme de comptabilité et de gestion (DGC) et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Il s'appuie sur une équipe pédagogique diversifiée dont un responsable opérationnel est sur le site d'Orléans. Le calendrier de la licence professionnelle permet de prendre en compte la diversité des publics, en particulier la possibilité pour un étudiant d'avoir accès à la voie de l'alternance après obtention d'un contrat. Les étudiants sont titulaires majoritairement de BTS ou de DUT.



Les effectifs mentionnent vingt-cinq étudiants pour la spécialité « Fiscalité » dont un en apprentissage et pour la spécialité « Gestion de la paie et du social » vingt-deux étudiants dont quatorze en apprentissage. La question du regroupement de la formation par la voie de l'apprentissage et par la voie de la formation initiale n'est ni argumentée ni développée. Le partenariat professionnel est bien identifié et affiche son soutien à la formation en particulier l'institut supérieur des études comptables et financières. Le volume horaire des enseignements effectué par des professionnels atteint 50 % en moyenne, il peut atteindre jusqu'à 62 % dans la spécialité « Gestion de la paie et du social ».

- Points forts :
  - Une formation correspondant aux besoins du secteur professionnel.
  - Des effectifs importants, liés à l'architecture de la licence professionnelle (deux sites, deux spécialités).
- Points faibles :
  - 100 % des diplômés en poursuite d'études, sous contrat de professionnalisation pour la spécialité « Gestion de la paie et du social ».
  - Peu d'étudiants en apprentissage à l'IUT d'Orléans.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

## Recommandations pour l'établissement

Il est indispensable pour l'établissement de transmettre l'ensemble des informations demandées et de renseigner le dossier de demande de renouvellement d'habilitation. La spécialité « Gestion de la paie et du social » offre un intérêt certain aux professionnels mais les objectifs de la formation ne correspondent pas aux cahiers des charges d'une licence professionnelle dans la mesure où l'effectif total de la promotion des étudiants est en poursuite d'études. Il serait souhaitable que la contribution des enseignants-chercheurs de l'université d'Orléans puisse être augmentée dans le but de conserver à la licence professionnelle des objectifs de transfert des connaissances issues de la recherche vers un secteur professionnel. Il est nécessaire de confier au conseil de perfectionnement une mission de stratégie d'évolution de la formation en particulier des contenus et des applications possibles dans le secteur d'emploi ciblé par la licence professionnelle.